

De: **Patrick Jehannin** patrick.jehannin@gmail.com
Objet: correctif : Comptes rendus des débats du Conseil départemental du dernier trimestre 2015
Date: 23 mai 2016 07:10

22/10/2016

À: **RAUT Vincent** vincent.raut@ille-et-vilaine.fr
Cc: jean-luc.chenut@cg35.fr, agnes.toutant@cg35.fr, andre.lefeuvre@cg35.fr, anne-francoise.courteille@cg35.fr, anne.legagne@cg35.fr, armelle.billard@cg35.fr, aude.de-la-vergne@cg35.fr, aymar.de-gouvion-saint-cyr@cg35.fr, aymeric.massiet-du-biest@cg35.fr, beatrice.dugueperoux-honore@cg35.fr, beatrice.hakni-robin@cg35.fr, bernard.marquet@cg35.fr, catherine.debroise@cg35.fr, claudine.david@cg35.fr, contact@thierry-benoit.fr, damien.bongart@cg35.fr, didier.lebougeant@cg35.fr, emmanuelle.rousset@cg35.fr, franck.pichot@cg35.fr, francois.andre@cg35.fr, francoise.sourdrille@cg35.fr, frederic.bourcier@cg35.fr, frederique.miramont@cg35.fr, gaelle.andro@cg35.fr, gaelle.mestries@cg35.fr, isabelle.biard@cg35.fr, isabelle.courtigne@cg35.fr, isabelle.le-callennec@cg35.fr, jacques.daviau@cg35.fr, jean-luc.bourgeaux@cg35.fr, laetitia.meignan@cg35.fr, louis.hubert@cg35.fr, louis.pautrel@cg35.fr, ludovic.coulombel@cg35.fr, m.gautier@betton.fr, marc.herve@cg35.fr, marcel.rogemont@cg35.fr, marie.daugan@cg35.fr, michele.motel@cg35.fr, muriel.condolf-ferec@cg35.fr, nadine.drean@cg35.fr, nicolas.belloir@cg35.fr, philippe.bonnin@cg35.fr, pierre-yves.mahieu@cg35.fr, pierre.guitton@cg35.fr, roger.morazin@cg35.fr, sandrine.rol@cg35.fr, solene.michenet@cg35.fr, sophie.guyon@cg35.fr, thierry.travers@cg35.fr, vera.briand@cg35.fr, yvon.mellet@cg35.fr, **MARTINS Christophe** christophe.martins@cg35.fr, monique.sockath@cg35.fr, GroupeSocialisteetApparentes@cg35.fr, Groupe.radical@cg35.fr, udc35@cg35.fr

Bonjour Monsieur Raut,

Je vous prie de bien vouloir excuser une petite erreur dans mon précédent courriel.

Vous m'aviez en effet adressé le compte rendu des débats de la session de septembre, pour lequel il m'avait fallu patienter non pas plus de 8, mais plus de 6 mois.

En ce qui concerne 2015, ce sont donc 2 documents qui me manquent et non pas 3.

Le reste sans changement.

Patrick Jéhannin

Le 22 mai 2016 à 10:22, Jéhannin Patrick <patrick.jehannin@gmail.com> a écrit :

Bonjour Monsieur Raut,

Il y a 6 semaines, vous m'indiquiez que vous n'étiez pas en mesure de me communiquer le compte rendu des débats des sessions de l'assemblée départementale du dernier trimestre 2015, que vous me précisiez « *en cours de relecture* ».

En réponse, et au-delà de mes observations de fond, je vous indiquais que je restais en attente de ces 3 documents.

Or, à ce jour je n'ai rien vu venir.

Je n'ignore pas les charges qui peuvent peser sur certains services des collectivités locales, mais j'ai peine à comprendre que dans une démocratie, il faille (par exemple) patienter plus de 8 mois pour obtenir communication du compte rendu des débats de la session de septembre 2015, alors qu'aux termes du marché passé avec la société Résumémo le Département détient la « *retranscription exhaustive (texte brut)* » des enregistrements audio depuis le mois d'octobre et qu'il n'a disposé que de 15 jours pour procéder aux opérations « *de vérification et d'admission* » avant de régler la facture (articles 22 à 25 du CCAG-FCS).

Je viens donc une nouvelle fois vous demander d'avoir l'extrême obligeance de bien vouloir me transmettre par courriel les comptes rendus des débats du Conseil départemental du dernier trimestre 2015.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agrérer, cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick Jéhannin

Copie pour information :

- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux

Le 11 avr. 2016 à 13:44, Patrick Jehannin <patrick.jehannin@gmail.com> a écrit :

Cher Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir enfin donné communication par courriel ce vendredi 8 avril 2016 des comptes rendus des débats du Conseil départemental pour les sessions d'avril, juin et septembre 2015, dont j'étais demandeur depuis environ 4 mois.

Vous m'indiquez en complément que « *la relecture des débats des sessions du dernier trimestre 2015 étant en cours, je ne suis pas en mesure de vous les communiquer, ces documents conservant un caractère préparatoire tant qu'ils n'ont pas été établis sous leur forme définitive* » sans me préciser l'horizon de leur disponibilité.

Dans l'attente, et pour en finir avec l'année 2015, j'entends bien faire valoir que (nonobstant le fait très regrettable qu'il faudrait curieusement de 4 à 12 mois pour procéder à une simple relecture) il ne fait absolument aucun doute que la « *retranscription exhaustive (texte brut) des débats enregistrés* », dont le département dispose au titre du marché qu'il a passé avec la société Résumémo, constitue bien un document « *formellement achevé* ».

Nous sommes à l'évidence également extrêmement loin de la notion de « *document préparatoire* » à une décision administrative en

Vous connaissez à l'évidence également parfaitement bien de la notion de « document préparatoire » à une décision administrative en cours de préparation, que vous invoquez.

Pour vous en convaincre, je vous invite à consulter la CADA sur ces deux points précis.

Vous avez pu observer que je sais être patient, mais aussi que lorsqu'elle se heurte à de la mauvaise volonté, ma patience finit un jour par atteindre ses limites.

Je ne souhaiterais pas tendre mes relations avec le Département sur des motifs infondés.

J'attends donc sous peu les comptes rendus manquants pour l'année 2015.

En ce qui concerne l'année 2016, je saisis par ailleurs Monsieur le Président du Conseil départemental, par courrier dont je vous communiquerai bien entendu la teneur.

Bien à vous.

Patrick Jéhannin

Copie pour information :

- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux

Le 8 avr. 2016 à 21:15, RAUT Vincent <vincent.raut@ille-et-vilaine.fr> a écrit :

Bonsoir Monsieur Jéhannin,

Je reviens vers vous suite à votre demande de communication portant sur des compte-rendus des débats intervenus à l'occasion de sessions du Conseil départemental.

Dans mon courriel de transmission des débats de la session de février 2015, le 26 février dernier, je vous invitais à reprendre contact avec moi vers la fin mars pour convenir des modalités de consultation des débats des séances ultérieures (jusqu'à septembre 2015) dont je vous indiquais qu'ils étaient alors en cours de relecture.

Par courriel du 25 mars dernier, vous m'avez en conséquence de nouveau sollicité tout en reformulant votre demande et en émettant le souhait d'une transmission d'une version numérique de ces documents.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint les débats intervenus lors des sessions des mois d'avril (2 sessions), juin et septembre 2015.

La relecture des débats des sessions du dernier trimestre 2015 étant en cours, je ne suis pas en mesure de vous les communiquer, ces documents conservant un caractère préparatoire tant qu'ils n'ont pas été établis sous leur forme définitive.

Je vous souhaite bonne réception de ces documents.

Bien à vous.

<image001.jpg>

Vincent RAUT

**Responsable du Service Assemblée,
Affaires Juridiques et Documentation**
DGSD/SAAJD/02.99.02.35.61

[**<DébatsAvril2015-1.pdf>**](#) [**<DébatsAvril2015-2.pdf>**](#)
[**<DébatsJuin2015.pdf>**](#) [**<DébatsSeptembre2015.pdf>**](#)

